La déclaration de l'Association professionnelle des enseignant.es d'Iran (Téhéran) condamnant la vague croissante d'exécutions



Dans les mois qui ont suivi les manifestations de décembre 2025 et janvier 2026, nous avons assisté à une hausse inquiétante du nombre d'exécutions, notamment de prisonnier.ères politiques. Nombre des personnes exécutées étaient de jeunes adultes de moins de 30 ans. À nos yeux, cette multiplication des exécutions, conjuguée à d'autres formes de répression, vise à semer la peur au sein de la population et à la détourner de ses revendications et de ses protestations.

Nous estimons que cette évolution ne peut être dissociée de la situation générale du pays. Depuis les événements de décembre 2025 et janvier 2026, ainsi que la guerre, les conditions de vie de la population se sont considérablement dégradées. La baisse du pouvoir d'achat, l'insécurité croissante et le creusement des inégalités sociales ont nourri le mécontentement et la colère.

À cela s'ajoutent la mort de nombreux/euses manifestant.es tué.es par les autorités lors des manifestations de décembre 2025 et janvier 2026, ainsi que les peines de prison et les condamnations à mort. Beaucoup de jeunes descendu.es dans la rue venaient des milieux les plus modestes. Ils dénonçaient la pauvreté, les inégalités sociales, les restrictions des libertés individuelles et l'impossibilité de mener une vie digne. Dans son rapport sur la République islamique d'Iran, daté du 14 septembre 2026, la Mission internationale indépendante d'établissement des faits des Nations unies relève un recours accru à la peine de mort contre des manifestant.es.

Selon ce rapport, plus de 70 personnes, dont au moins cinq femmes et trois garçons, risquent d'être prochainement condamné.es à mort ou exécuté.es dans le cadre d'affaires liées aux manifestations de 2025 et 2026. Le rapport fait également état de l'exécution d'au moins 29 hommes en lien avec les manifestations, entre mars et août 2026. Cinq d'entre eux ont été exécutés en public.

Des informations plus détaillées sont désormais disponibles sur la situation des personnes arrêtées et condamnées. Dans l'affaire dite de « l'incendie de la mosquée Seyyed al-Shohada, à Pakdasht », Ehsan Hosseinipour Hesarlou, Matin Mohammadi et Erfan Amiri ont été condamnés à mort. Leurs dossiers se trouvent actuellement au stade de l'exécution des peines. Matin Mohammadi et Erfan Amiri étaient âgés de moins de 18 ans au moment de leur arrestation, tandis qu'Ehsan Hosseinipour Hesarlou avait 18 ans. Ce sont les trois garçons mentionnés dans le rapport de la Mission de l'UNO.

Dans l'affaire dite de la « place Alikhani, à Ispahan », Erfan Esfandiyari, Shervin Bagherian, Abolfazl Ebrahimi et Amirhossein Maleki étaient âgés de moins de 18 ans, ou sur le point d'avoir 18 ans, au moment de leur arrestation. Erfan Esfandiyari et Amirhossein Maleki ont malheureusement été exécutés. Les autres personnes citées restent menacées d'exécution.

Depuis le début de l'année 2026, au moins 597 personnes ont été exécutées, dont au moins 19 femmes et 55 prisonnie.ères politiques. Certaines avaient moins de 18 ans au moment des faits qui leur étaient reprochés ou de leur arrestation. Beaucoup de ces jeunes ont été nos élèves ; ils et elles sont les enfants de notre société. Ils et elles ont droit à un avenir porteur d'espoir, de liberté et de dignité. Ils ont droit à la liberté, à l'égalité, à la sécurité et au respect de leur dignité humaine — non à la prison, aux balles et à la potence.

À nos yeux, la responsabilité des enseignant.es envers leurs ancien.nes élèves dépasse le cadre de leurs obligations pédagogiques et de leurs revendications professionnelles. Enseigner ne se limite ni à la salle de classe ni à la transmission du savoir : défendre le droit à la vie, à la liberté, à la justice et à la dignité humaine fait également partie intégrante de leur responsabilité sociale et morale.

Nous exprimons notre soutien et notre solidarité avec la campagne « Les mardis contre les exécutions », menée dans des dizaines de prisons du pays. À maintes reprises, cette campagne a appelé à la solidarité collective et à la mobilisation contre la peine de mort. Elle est devenue une voix de résistance à cette pratique. Dans ce moment décisif, garder le silence face aux exécutions revient à rester indifférents à la privation du droit à la vie et à la banalisation de la violence d'État.

L'histoire jugera notre position et nos actes : avons-nous été des enseignant·es uniquement préoccupé·es par nos conditions de vie et notre statut professionnel, ou avons-nous refusé de nous taire lorsque nos anciens élèves étaient conduits en prison et à la potence ?

Un premier pas pourrait être d'exprimer notre solidarité avec une campagne dans le cadre de laquelle, chaque mardi, des prisonniers et prisonnières observent une grève de la faim pour dire non aux exécutions. Le suivant serait de prendre publiquement position contre la peine de mort. Mais notre protestation ne saurait se limiter à la publication d'un communiqué.

Le Conseil de coordination des organisations professionnelles des enseignant.es d'Iran invite l'ensemble des organisations professionnelles et de la société civile à publier des déclarations, à engager le dialogue et à se concerter afin de définir des moyens d'action communs pour mettre fin aux exécutions.

Nous voulons faire entendre, en Iran, une voix qui s'oppose clairement aux exécutions et défend les jeunes — nos enfants — qui, après les massacres de décembre et janvier, restent menacés d'emprisonnement et d'exécution.

En tant qu'organisation professionnelle et civile, le Syndicat des enseignants considère la peine de mort comme une sanction irréversible qui viole le plus fondamental des droits humains : le droit à la vie. Nous nous y opposons, quelles que soient les accusations portées contre les personnes concernées, leurs opinions ou les courants auxquels elles sont associées. Nous demandons l'arrêt immédiat des condamnations à mort et de leur exécution.

Association professionnelle des enseignant.es d'Iran (Téhéran)

Non aux exécutions,

Oui à la Vie,

Liberté,

Justice sociale